



AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'INAO, en tant qu'autorité compétente reconnue par la Commission européenne, est en charge de la gestion des demandes de dérogations aux règlements européens relatifs à l'agriculture biologique.

Demande de dérogation « Achat d'essaim(s) non biologique(s) » Article 47.b du règlement (CE) n°889/2008

Critères à remplir pour répondre aux conditions de dérogation conformément à l'article 47.b du règlement (CE) n°889/2008 :

Critère 1 : Le lien entre la mortalité des abeilles et l'apparition de maladies infectieuses ou d'une catastrophe doit être avéré.

Critère 2 : Les abeilles pour la reconstitution des ruchers ne sont pas disponibles en agriculture biologique.

La durée de la dérogation sera définie par l'INAO.

La demande de dérogation doit être réceptionnée par votre organisme de contrôle avant la date prévue d'achat d'essaim(s) non biologique(s).

ATTENTION La dérogation n'est considérée comme accordée qu'après réception de la décision favorable de l'INAO.

**Demande de dérogation « Achat d'essaim(s) non biologique(s) »
Article 47.b du RCE n°889/2008**

IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR :

Raison sociale et n° SIRET :

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal et ville :

N° Téléphone : N°Fax :

E-mail :

1. Situation de l'exploitation à la date de la demande :

Nombre d'essaims biologiques avant la maladie ou catastrophe :

2. Cause de mortalité des abeilles :

Veillez nous fournir tous les justificatifs utiles (document de la DSV, arrêté préfectoral, avis d'expert de l'assurance...)

 Une catastrophe, précisez laquelle :

 Une maladie, précisez laquelle :

Etendue de la mortalité : ruches/colonies.

3. Prévisions d'achat :

Nombre total d'essaim(s) non biologiques que vous voulez acheter : essaim(s)

Achat prévu le : *(précisez la date)***4. Preuves de la non-disponibilité d'essaim(s) en agriculture biologique :**

Quelles recherches avez-vous effectué? Quelles personnes avez-vous contacté (exemples : organismes de développement, producteurs...)?

Veillez fournir les noms et numéros de téléphone des personnes contactées.

L'ensemble de ces données est susceptible d'être vérifié.

L'INAO peut se déplacer sur votre exploitation afin de procéder lui-même à des vérifications.

Ce formulaire dûment complété doit être transmis à votre organisme certificateur qui se chargera de le transférer à la délégation territoriale de l'INAO compétente qui traitera votre dossier.

Nom de votre organisme certificateur :



Le formulaire vous sera retourné s'il est incomplet (Remplissez-le intégralement).

Date de la demande :

Signature de l'opérateur qui certifie l'exactitude des informations fournies :

*

* *

Cadre réservé à l'organisme certificateur :

Date de réception de la demande :

L'opérateur répond-t-il à l'ensemble des critères de l'art. 47.b : OUI / NON

Transmission de la demande de dérogation à l'INAO avec :

Avis favorable / Avis défavorable / Avis réservé

Justification de l'avis :

Date de l'avis :

Nom et visa du Responsable de l'organisme de contrôle :

Cadre réservé à l'INAO :

Date de réception de la demande :

Date d'envoi de l'accusé de réception à l'opérateur :

Avis de l'INAO : Avis favorable / Avis défavorable

Date d'envoi de la décision :

Si avis favorable, durée de la dérogation :